COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Cyrille BONNIN, Freddy SAVATIER, René SURIER, Patrick BOUGAULT, M. Ghislain HURÉ et Mmes Denise FONTAINE, Emmanuelle BOUGAULT, Dominique BRUNET

<u>Était absent excusé</u> :

M. ELIOT Samuel a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 22 février 2023

Date d'affichage : 22 février 2023

ORDRE DU JOUR

- 1. Demande de subventions
- 2. Préau
- 3. Parvis de l'église
- 4. Tarif hiver salle des fêtes
- 5. Cadeau de naissance employé municipal
- 6. Questions et invitations diverses
- 7. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 31 janvier 2023

Mme FONTAINE Denise, remarque que sur la délibération n° 202301013 « Eclairage public : modification des horaires » l'heure d'allumage n'est pas 05h30 mais 06h30.

Le Maire indique, qu'une délibération rectificative sera transmise au contrôle de légalité.

N° 2023-02-016 Subvention Comice du Monde Rural

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Comice du Monde Rural de Chinon. Il se fixe comme objectif de faire découvrir, sur le secteur qui le reçoit, l'agriculture ; l'artisanat en partenariat avec la chambre des métiers, mais aussi le patrimoine rural local et les paysages.

La subvention demandée est sur une base de 0,10 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'attribuer 20,00 € (vingt euros).

N° 2023-02-017 Subvention « LES PUSSIFOLIES »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association « Les Pussifolies » qui organise le Festival du Grand Format.

Chaque année, à Pussigny, trente artistes réalisent en une journée trente œuvres géantes sous les yeux d'un public de plus en plus nombreux. Le Festival contribue à la qualité de vie de notre territoire rural.

Cette année, le Concours du Grand Format se déroulera le dimanche 11 juin 2023.

La commune offre le verre de l'amitié lors de cette manifestation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'attribuer 600,00 € (six cents euros).

N° 2023-02-018 Adhésion FLES (Fonds Local Emploi Solidarité)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier proposant à la commune d'adhérer au FLES (Fonds Local Emploi Solidarité) afin de le soutenir et de l'aider à accompagner les salariés en contrats aidés.

Il rappelle que le montant de l'adhésion est libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'adhérer au FLES pour la somme de 50,00 € (cinquante euros).

N° 2023-02-019 Préau

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre entre l'architecte et plusieurs conseillers a eu lieu, cette rencontre a eu pour motif de définir ensemble l'implantation du futur préau en zone B1 (constructible). Cette nouvelle zone d'implantation se trouve en prolongement du boulodrome et répond aussi aux prescriptions de l'ABF (Architecte des Bâtiment de France), qui donne un avis sur ce choix.

Après le refus du premier permis de construire, au motif que la zone d'implantation est classée en zone inondable du PPRI, donc non constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **autorise**, Monsieur Le Maire à déposer un nouveau permis de construire.

N° 2023-02-020 Parvis de l'église

Le Maire a rencontré l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivité Locale) en présence de Mme FONTAINE Denise, 3^{ème} adjoint et Monsieur SURIER René, conseiller municipal.

L'ADAC a exposé l'étude faite, pour un coût estimé à 88 000,00€ euros HT, cet aménagement fait l'objet de nombreuses contraintes et incertitudes dues aux vestiges archéologiques.

Cet entretien s'est révélé riche en information, mais laisse place à plusieurs interrogations (circulation des usagers vers la mairie et la salle des fêtes). Le revêtement proposé ne semble pas approprié à la circulation actuelle, si ce revêtement venait à être choisi, un entretien pour le maintien en état serait nécessaire régulièrement, donc couteux. De plus cet aménagement ne peut pas supporter le passage régulier des véhicules lourds.

Il serait donc préférable d'attendre deux années l'échéance de certains crédits, qui nous permettrait de revoir un plan de financement plus important afin de pouvoir financer un revêtement plus solide, et adapter aux usagers.

Le Maire pose les deux questions suivantes :

- 1- Lancer ce projet en l'état dès maintenant et autoriser Le Maire à lancer une consultation à un paysagiste en maîtrise d'œuvre pour un coût estimé à 11 000,00€HT.
- 2- Suspendre momentanément le projet afin de regrouper le projet au programme voirie et à celui de la cour de la mairie, ce qui peut aussi générer l'octroi de subventions plus importantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide**, de suspendre le projet pour se donner un temps de réflexion et de continuer les diverses recherches afin de faire un projet en totale cohésion avec nos attentes, cependant il faut prévoir rapidement une petite réparation du revêtement existant qui est très dégradé afin d'éviter tous risques d'accident.

N° 2023-02-21 Cadeau de naissance

Le Maire informe que la délibération n° 2018-001-002 « fêtes et cérémonies » en date du 16 janvier 2018, prévoit le paiement des factures qui concernent les évènements comme une naissance, un mariage et divers évènements de la vie.

L'adjoint administratif de la commune étant est en congé de maternité, Le Maire propose d'allouer pour cet heureux évènement la somme de 200,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide**, de verser la somme de 200,00€ pour cet heureux évènement.

Tarif « hiver » Salle des fêtes

Le Maire propose un tarif hiver sur la période du 1^{er} octobre au 1^{er} avril de chaque année à partir de 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **souhaite**, se renseigner sur les tarifs de location appliqués par les communes voisines et de produire un comparatif. Le Maire, propose de reporter cette décision à la prochaine réunion.

Questions diverses

1- Sécurisation de la masure dans le terrain communal

La masure dans le terrain communal menace de s'effondrer à tout moment et présente un danger. Il est urgent de faire une intervention pour la sécurité et la mettre hors d'eau dans l'attente d'une future restauration.

Ou le cas échéant de la détruire, mais cela rendra ensuite cet endroit inconstructible.

Le Maire présente au conseil municipal le devis pour étancher la charpente et sécuriser le lieu qui s'élève en coût à 11 630,23€ HT soit 13 956,27€ TTC .

Le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision sur l'une de ces deux éventualités.

Le Conseil Municipal, charge Le Maire de signer le devis pour étancher et sécuriser les lieux avec l'entreprise SARL PCCM.

2- Repas des aînés

La distribution de repas étant très appréciée par un grand nombre d'ainés, Le Maire propose de continuer cette distribution.

Cependant un petit nombre des ainés de la commune souhaite se retrouver pour un moment d'échange et de convivialité.

Il peut donc être envisagé de faire cette manifestation en deux temps :

- Distribution des repas le vendredi pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.
- Organiser un repas préparé par un traiteur à la salle des fêtes, ou bien réserver un restaurant suivant le nombre de participant.

Le conseil municipal, charge le secrétariat de mairie de produire des flyers, et de les mettre dans les boîtes à lettres des administrés concernés, décision attendue à la prochaine réunion.

3- Repas des trois communes

En 2024 la commune de PUSSIGNY est en charge de l'organisation du repas des trois communes, cette organisation doit commencer maintenant. Le Maire demande aux membres de la commission fêtes et cérémonies de faire le nécessaire.

Les membres présents de la commission vont commencer les recherches (traiteur, animations, etc.)

Informations diverses

1- Travaux de sécurisation du Centre - Bourg

Le Maire informe le conseil municipal qu'il met en attente le paiement des factures liées aux travaux de sécurisation du centre – bourg, car ils ne répondent pas totalement aux normes actuellement en vigueur.

Le STA doit nous donner son rapport officiel. Nous demanderons donc aux entreprises de faire le nécessaire pour respecter la réglementation, avant le paiement des factures.

2- Le Grouet

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé pour le Syndicat Val de Vienne une convention de riverain pour autoriser les travaux d'aménagement du Grouet.

Les travaux seront dimensionnés et pilotés par le technicien du Syndicat Rivière Val d Vienne.

3- <u>Pêche</u>

Une pêche électrique doit être faite sur la Veude, Mme LAISEMENT Delphine doit communiquer la date prochainement.

4- Logement communal

Le Maire informe le conseil municipal que les locataires du 3 rue de la mairie donnent congé de leur bail le 31 mars 2023.

5- Arrêté de circulation

Le Maire informe le conseil municipal que la circulation sur la D107 sera interdite hors agglomération du 13 mars au 28 avril 2023 pour cause de travaux sur l'autoroute A 10 .

6- Invitation

Le Maire fait part de l'invitation de M. Cédric OLIVEIRA, Président de l'AMIL à l'attention des femmes membres du conseil municipal, pour participer au déjeuner débat en présence de Mme Roseline BACHELOT, pour la journée des droits des femmes.

7- Eclairage public

M. Cyrille BONNIN indique que la mise aux normes de l'éclairage public au lieu-dit Sauvage est planifiée pour novembre 2023.

8- Cour des comptes

M. Cyrille BONNIN fait lecture du rapport de la cour des comptes concernant le SIEIL, il est relevé quelques remarques, mais celui-ci reste dans l'ensemble satisfaisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire La secrétaire

Alain DUBOIS M. ELIOT Samuel

Les membres présents	Signature
Cyrille BONNIN	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	
Emmanuelle BOUGAULT	
René SURIER	
Ghislain HURÉ	
Patrick BOUGAULT	
Dominique BRUNET	